CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E38816** **VALABLE JUSQU'AU** **21/02/2027**

ÉDITÉ LE **27/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/04/2003
Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIBOURNE 449221993

Siret : **449 221 993 00024**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 0052459

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254001/002204658/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254001/002204658/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **GRILLET PATRICK ET FILS**

2 BIS LES QUINTS
33920 SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

Téléphone : 05 57 42 54 42 **Fax :**
Portable : 06 74 29 17 56

Site Internet :
E-mail : grillet-patrick-et-fils@orange.fr

Responsabilité légale :
GRILLET LIONEL GÉRANT

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/02/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/03/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	22/02/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	22/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/03/2025
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.